

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1990 B 01522

Numéro SIREN : 378 006 969

Nom ou dénomination : A.WILCO

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2023 sous le numéro de dépôt 24195

2023 0338  
ARRIVÉ LE

- 6 NOV. 2023

TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE VERSAILLES

**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE  
VERSAILLES  
AUX FINS DE PROLONGATION DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE  
GENERAL ORDINAIRE ANNUELLE  
(Article R.225-64 du code de commerce)**

**A LA REQUETE DE :**

Monsieur Christophe SIEGWALT, gérant de la société HOLDING DU SUD société Présidente de la société GROUPE SWALT, elle-même Présidente de la société A.WILCO ;

Agissant au nom de la société A.WILCO,  
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros,  
ayant son siège social 2103 Route des Quarante Sous, 78630 ORGEVAL  
immatriculée au registre du commerce et des sociétés de VERSAILLES, sous le numéro 378 006 969,

**A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :**

Que la société A.WILCO clôture son bilan chaque année le 31 décembre, et dispose d'un délai prenant fin le 30 juin pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément à l'article L.225-100 du Code de Commerce;

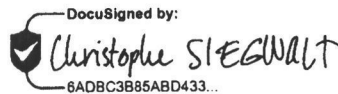
Que la société ne pourra pas réunir l'Assemblée dans les délais légaux pour les motifs suivants :  
Restructuration de grande ampleur suite à une cession de titres.

**PAR CES MOTIFS :**

Monsieur Christophe SIEGWALT, demande qu'il plaise à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de VERSAILLES conformément aux dispositions de l'article R.225-64 du Code de Commerce, de prononcer exceptionnellement la prolongation jusqu'au 31 décembre 2023 du délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la société A.WILCO, ci-dessus désignée, devant être appelée à délibérer sur le bilan et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

**FAIT A MONTPELLIER  
LE 29/06/2023  
EN DEUX EXEMPLAIRES**

Monsieur Christophe SIEGWALT

DocuSigned by:  
  
6ADB3B85ABD433...

## ORDONNANCE

n° de  
dépôt  
2023/26195



n° de  
gestion

13 NOV. 2023

**NOUS, M. Xavier AUBRY**

Président du tribunal de commerce de VERSAILLES,

n° de  
facture

Quin.

n° de  
chrono

assisté de maître Sylvie BATALHA, greffier.

Vu l'article L225-100 et R225-64 du code de commerce.

Vu la requête qui précède et les pièces à l'appui.

**Prorogeons jusqu'au 31 décembre 2023**

Le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022

**de la SAS A.WILCO 2103 Route des Quarante Sous 78630 Orgeval**  
**RCS Versailles n° : B 378006969 (1990 B 1522)**

DISONS que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Taxons les frais de greffe de la présente à la somme de 31,23 euros.

Fait en notre cabinet à Versailles le 10 Novembre 2023

**le greffier**

**le président**